

**ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DE L'ASSOCIATION**  
**Les sentinelles du Sud de l'Auxois**  
**Mercredi 17 juillet 2019**

## PRESENTS

Laure Giboulot (habitante de Maconge),  
Eric Giboulot (habitant de Maconge),  
Marie Bréon (habitant de Maconge),  
Florence Lerat (habitante de Maconge),  
Alexine Heurtefeu (habitante de Maconge),  
Jean-Marie Guyenot (habitant de Maconge),  
Pierre Garthelier (habitant de Maconge),  
Jean-Charle Joffroy (trésorier des Sentinelles de l'Auxois, Villeberny),  
Jean-Marie Lazerge (Secrétaire Sentinelles Auxois, Jeally les Moulins),  
Damien Lerat (habitant de Maconge et conseiller municipal),  
Philippe Souverain (habitant de Maconge et maire de Maconge),  
Martine Page (membre du collectif des Sentinelles de la Montagne Dijonnaise à Prenois),  
Marie Chantal Clerc (habitante de Maconge),  
Alain Laroche (habitant de Rouvres),  
Stéphane Henriquet (habitant de Maconge),  
Carine Lopez (habitant de Maconge).

Excusés :

## PRESENTATION DU CONTEXTE

Damien : Objectif créer une association

### Le circuit Auxois Sud

Les travaux voirie sont prévus pour être terminés le 14/08/19.  
Il y a une lettre d'info du circuit à laquelle tout le monde peut s'abonner pour être informé.

### Points problématiques sur le circuit Auxois Sud (discussion lancée par Philippe) :

- Lutter contre le bruit du circuit, du bruit toute la journée (pour ceux qui sont présents chez eux toute la journée), une partie de la population est gênée les WE principalement.
- Législation sur le bruit : 100db pour les voitures et 102db pour les motos.
- Lors de la préparation de l'arrêté préfectoral sur le circuit : le préfet a validé 100db, la com-com refuse de descendre à 96,5db. Didier Lévy (responsable com-com « Aménagement de l'espace » qui gère le circuit) présent à la réunion avec le préfet, a annoncé 100db et alors que Philippe demandait 95db.

- Autre solution proposée par l'étude acoustique : un merlon de 5m hauteur, mais avec une efficacité estimée de 1 à 1.5db, soit peu de différence.
- Personnel circuit : 1 temps plein + 1 mi-temps
- De nombreuses négociations entreprises par Philippe Souverain et le conseil municipal de Maconge (ex : le conseil municipal de Maconge est allé assister à un conseil communautaire).
- Assemblée 46 ou 47 conseillers communautaires à la com-com.
- Baisse de la valeur de l'immobilier.

#### Que faire en cas de non-respect de l'arrêté préfectoral ?

Si pb sur circuit, constatation du non-respect de la réglementation, écrire au sous-préfet. Philippe l'a fait et le préfet a demandé une réunion avec le circuit et la com-com. Le point de référence est l'arrêté d'homologation du préfet.

Proposition présentées par Yves Courtot lors de la réunion publique du 03/07/19 : le mat de mesure du bruit (sonomètre).

Se pose la question de comment sera gérer la sortie des véhicules en cas de dépassement des 100db.

#### Suite réunion publique du 03/07/19

Le journaliste du BP appelle Philippe : questions dirigées pour faire dire ce qu'il voulait écrire, question sur la rumeur la vente du circuit. Affirme avoir rencontré ou rencontre à venir avec le maire du Meillys-sur-Rouvre, responsable circuit et Yves Courtot  
Question sur la vente potentielle du circuit, réponse de Philippe : l'association changera d'interlocuteur.

#### Risque d'accusation en com-com

Risque de dépenses supplémentaires comme argument utilisés par les membres de la com-com contre les râleurs du circuit.

Réponse : se référer aux consignes de l'arrêté préfectoral.

#### A surveiller, questions à creuser :

- Se renseigner sur les différentes pollutions.
- Se pose la question du vote au conseil départemental ? Mais la com-com a obtenu l'autorisation du Conseil Départemental de commencer les travaux sans avoir la réponse de la subvention.
- Homologation après les travaux : à surveiller, elle est notée sur l'arrêté préfectoral comme obligatoire (par sous-préfet), intervenir en tant qu'association si l'homologation n'est pas faite avant la reprise de l'activité du circuit.
- Volet juridique dans l'association à développer.
- Communiquer auprès des autres communes et des utilisateurs du circuit.
- Idées pour informer : aller voir les conseils municipaux des autres communes.

Tour de table sur les souhaits de chacun pour l'association :

- Veiller au respect des différentes réglementations en vigueur,
- Obtenir la limite du bruit à 95db,
- Faire des actions contre les nuisances sonores,
- Assurer le suivi des engagements,
- Développer le volet juridique,
- Veiller au respect de l'environnement (gaz d'échappement, particules, pneus, de freins, déversement d'huile, demander les factures de traitement des huiles et polluants),
- Information de la population.

## STATUTS

Présentation du projet de statuts  
Corrections, modifications

Buts de l'association :

- Œuvrer pour la protection de l'environnement sur le territoire de la montagne dijonnaise.
- Suivre tous les projets relevant notamment des législations environnementales, urbanistiques, forestières et rurales.
- Informer les populations sur les enjeux écologiques.
- Sauvegarder le patrimoine naturel, culturel, historique des communes.
- Impulser des actions sociales et écologiques dans les communes.

Vote à l'unanimité.

Conseil d'administration

Membres du conseil d'administration :

Vote à l'unanimité.

## SIEGE SOCIAL

Adresse du siège social : chez le trésorier de l'association

## FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Première action pour 2019 : veiller au respect des différentes réglementations et de l'arrêté préfectoral, faire remonter au préfet tous les manquements à l'arrêté préfectoral....

Mettre en place différentes commissions / groupes de travail :

- Actions
- Bruit
- Eau

- Environnement
- Finances
- Juridique
- Communication
- Coordination

Nom président

Signatures des membres du CA